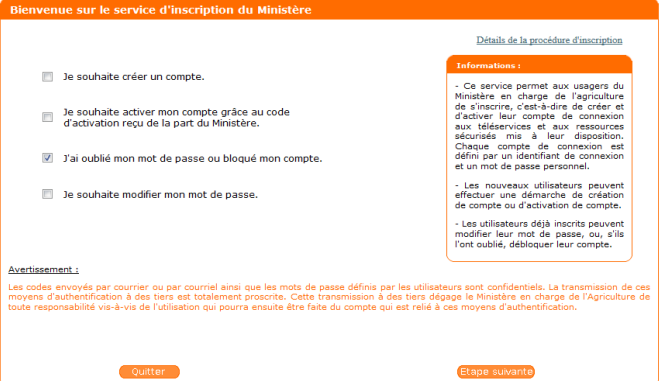


Procédure pour débloquer un compte TéléCALAM ou récupérer le mot de passe d'un compte TéléCALAM

Version revue au 21 décembre 2018

Vous avez oublié votre mot de passe :

❶ Accéder directement au [service d'inscription](#) ou connectez-vous au site Mes démarches et à la [démarche d'indemnisation de calamité agricole](#) dans la rubrique **Exploitant agricole** et **Demander une aide PAC, conjoncturelle ou structurelle**. L'écran du **service d'inscription** s'affiche.



Bienvenue sur le service d'inscription du Ministère

Détails de la procédure d'inscription

Je souhaite créer un compte.
 Je souhaite activer mon compte grâce au code d'activation reçu de la part du Ministère.
 J'ai oublié mon mot de passe ou bloqué mon compte.
 Je souhaite modifier mon mot de passe.

Informations :

- Ce service permet aux usagers du Ministère en charge de l'agriculture de s'inscrire, c'est-à-dire de créer et d'activer leur compte de connexion aux téléservices et aux ressources sécurisés mis à leur disposition. Chaque compte de connexion est défini par un identifiant de connexion et un mot de passe personnel.
- Les nouveaux utilisateurs peuvent effectuer une démarche de création de compte ou d'activation de compte.
- Les utilisateurs déjà inscrits peuvent modifier leur mot de passe, ou, s'ils l'ont oublié, débloquer leur compte.

Avertissement :

Les codes envoyés par courrier ou par courriel ainsi que les mots de passe définis par les utilisateurs sont confidentiels. La transmission de ces moyens d'authentification à des tiers est totalement proscrite. Cette transmission à des tiers dégage le Ministère en charge de l'Agriculture de toute responsabilité vis-à-vis de l'utilisation qui pourra ensuite être faite du compte qui est relié à ces moyens d'authentification.

Quitter Etape suivante



Mot de passe oublié ou compte bloqué

Vous avez oublié votre mot de passe ou bloqué votre compte. Pour vous permettre d'accéder de nouveau à nos services, nous vous remercions de renseigner l'ensemble des informations suivantes:

*Identifiant de connexion :

*Nom de la personne habilitée à représenter l'entreprise :

*Prénom :

*Code Postal :

Changer d'image

Cliquez ici pour entendre les chiffres à saisir

Saisir les chiffres de l'image :

Quitter Etape précédente Etape suivante

Informations :

- Vous représentez une entreprise, mais vous ne connaissez plus votre SIRET ?
Vous pouvez le retrouver sur le site [manageo.fr](#).
Si vous n'êtes pas immatriculé, veuillez vous adresser au CFE de votre département.
- Vous disposez d'un NUMAGRIN attribué par le Ministère mais vous ne le connaissez plus ?
Contactez : assistance.dsa@agriculture.gouv.fr

❷ Cocher « **J'ai oublié mon mot de passe ou bloqué mon compte** » et cliquer sur le bouton : **Étape suivante**.

L'écran **Mes informations** s'affiche.

❸ Compléter l'identifiant de connexion (SIRET), le nom, le prénom, le code postal.

❹ Recopier les chiffres de l'image et cliquer sur le bouton : **Étape suivante**.

L'écran de déblocage du compte s'affiche, cliquer sur : **Étape suivante**.

➡ **1^{er} cas : vous avez votre code TéléPAC**

L'écran **Saisie du code d'activation TéléPAC** s'affiche.

❺ Cocher « Je dispose du code TéléPAC », saisir le code TéléPAC et cliquer sur le bouton : **Étape suivante**.

L'écran **Création du mot de passe** s'affiche.

❻ Créer et saisir votre nouveau mot de passe, le confirmer sur la seconde ligne et cliquer sur le bouton : **Étape suivante**.

L'écran **Fin de déblocage de compte** s'affiche.

❼ Cliquer sur le bouton **Terminer**.

Vous pouvez vous connecter à TéléCALAM avec votre identifiant de connexion (N° SIRET) et votre nouveau mot de passe.

➡ **2^{ème} cas : vous connaissez votre code d'activation**

Un écran **Saisie du code d'activation** s'affiche

❺ Cocher « Je dispose du code », saisir le code d'activation fourni par le courrier postal du ministère et cliquer sur le bouton : **Étape suivante**.

L'écran **Création du mot de passe** s'affiche

❻ Créer et saisir votre nouveau mot de passe, le confirmer sur la seconde ligne et cliquer sur le bouton :

Étape suivante.

L'écran **Fin de déblocage de compte** s'affiche.

- 7 Cliquer sur le bouton **Terminer**.

Vous pouvez vous connecter à TéléCALAM avec votre identifiant de connexion (N° SIRET) et votre nouveau mot de passe.

3^{ème} cas : vous n'avez pas votre code TéléPAC ou votre code d'activation

5 Dans l'écran **Saisie du code TéléPAC**, cocher « **Je ne dispose pas du code TéléPAC** » et cliquer sur le bouton : **Étape suivante**.

Ou

Dans l'écran **Saisie du code d'activation**, cocher « **Je ne dispose pas du code** » et cliquer sur le bouton : **Étape suivante**.

L'écran **Confirmation de l'adresse** s'affiche.

6 Votre adresse est correcte, cocher la case « **Je confirme...** », sinon vous référer aux consignes de l'encart **Informations**.

- 7 Cliquer sur le bouton **Envoyer** et **Terminer**.

Vous allez recevoir un courrier postal du ministère contenant votre nouveau code d'activation.

Pour débloquent votre compte suite à 5 saisies incorrectes du code TéléPAC ou du code d'activation :

L'écran **Code TéléPAC bloqué** ou **Compte bloqué** s'affiche.

1 Cocher « Je souhaite que le ministère me fasse parvenir un code d'activation à mon adresse » et cliquer sur le bouton : **Étape suivante**.

Ou

« Je souhaite débloquent mon compte » et cliquer sur le bouton : **Étape suivante**.

L'écran **Confirmation de l'adresse** s'affiche.

2 Votre adresse est correcte, cocher la case « Je confirme... », sinon, vous référer aux consignes de l'encart **Informations**.

- 3 Cliquer sur le bouton : **Envoyer**.

L'écran **Confirmation de l'inscription** s'affiche.

- 4 Cliquer sur le bouton : **Terminer**.

Vous allez recevoir un courrier postal du ministère contenant votre nouveau code d'activation.

Suite à 10 saisies incorrectes du mot de passe, il est nécessaire de réactiver votre compte, voir le paragraphe précédent **Vous avez oublié votre mot de passe**

Glossaire

SIRET : identifiant d'établissement (14 chiffres).

TéléCALAM: téléprocédure de déclaration des calamités.

Code TéléPAC : code délivré aux bénéficiaires de la PAC. Il permet de créer le mot de passe sur le service d'inscription.

Code d'activation : code envoyé après inscription par le ministère aux agriculteurs n'ayant pas de code TéléPAC. Il permet de créer le mot de passe sur le service d'inscription.

Mot de passe : mot de passe personnel créé par l'agriculteur. Il doit être conservé pour les prochaines déclarations TéléCALAM.